Procès-verbal
de la 2e réunion ordinaire
du conseil d'établissement 2023-2024
de l'École Brassard/Saint-Patrice

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS
ÉCOLE PRIMAIRE BRASSARD-SAINT-PATRICE

Procès-verbal de la 2e réunion ordinaire du conseil d'établissement tenue le 7 novembre 2023 au salon du personnel du pavillon Saint-Patrice à 18h28.

ÉTAIENT PRÉSENTS
Mesdames :
Karine Martin
Geneviève Legault
Marie-Hélène Maheu
Laura Guillemette
Anaïs Renaud
Marilou B. Cousineau
Catherine Veilleux
Véronica Franco
Valérie Rivard

Messieurs :
Jean Ferland
Sylvain Bergeron

ÉTAIENT ABSENTS
Sylvie Martel
Jean Pascal Paré

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Pier-Samuel Poulin	Directeur
Anne-Louise Déziel	Directrice-adjointe

Procès-verbal
de la 2e réunion ordinaire
du conseil d'établissement 2023-2024
de l'École Brassard/Saint-Patrice

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Avant la lecture et adoption de l'ordre du jour, étant donné la présence de nouveaux membres ce soir, un de tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter et connaître les autres membres.

Des "Bons coups" sont ensuite salués par certains membres du conseil.

1. La réussite d'un nouveau projet, la vente de vêtements à l'effigie de l'école (chandails type t-shirts et en coton ouaté) au profit de l'embellissement des cours d'école. L'objectif initial de 3000$ a été largement dépassé avec une somme amassée d'environ 9000$.
2. Suite à l'initiative d'enseignants en musique, des élèves de l'Harmonie et de d'autres classes se regrouperont ce vendredi à l'église St-Patrice afin d'offrir un concert.
3. Lors de la journée de l'Halloween, l'équipe-école ont opté pour un costume sous le même thème. Ils étaient tous déguisés en Charlie. La parade des élèves et de leurs professeurs dans les rues a été très appréciée. Le changement du trajet cette année permettant d'inclure la visite de résidences pour aînés ou de défiler devant celles-ci favorisait le développement d'un lien entre les générations d'une même communauté et apportait un moment de joie à ces aînés.
4. A lieu mensuellement au pavillon Brassard, le "Vendredi Passion". Un enseignant choisit et partage une de ses passions avec les élèves du premier cycle, en organisant par exemple une activité d'art, de tricotin, etc. Ces rencontres permettent le décloisonnement des 2 niveaux et un partage entre élèves.
5. Le personnel travaille également avec énergie et intérêt sur le projet éducatif de l'école.
6. L'école a reçu un don de 5000$ du comptoir familial de Magog.

Aucun point ni varia ne sont ajoutés séance tenante.

Il est proposé par Valérie Rivard et appuyé par Catherine Veilleux d'adopter l'ordre du jour tel qu'initialement soumis et proposé.

CÉ #2023-11-001

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ # 2023-11-002

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par Laura Guillemette et appuyé par Marilou B. Cousineau,

QUE : le procès-verbal du 26 septembre 2023 soit :

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Les suivis du procès-verbal de la séance du 26 septembre seront traités au cours de la séance.

4. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET DE LA DURÉE DU MANDAT

Plusieurs candidats ayant manifesté leur intérêt pour siéger au CÉ suite à un appel à tous lancé en début d'année par Pier-Samuel, un tirage au sort a dû être effectué afin de déterminer le rôle de chacun. Les futurs membres ont été contactés par Pier-Samuel afin de leur exposer la situation.

Pour les détails et coordonnées des membres, consulter le document intitulé "Membres_CÉ_23-24".

Les membres parents élus pour lesquels un mandat de 1 an est établi sont: Karine Martin, Marie-Hélène Maheu, Laura Guillemette et Jean Ferland.

Les membres parents élus pour lesquels un mandat de 2 ans est établi sont : Geneviève Legault et Marilou B. Cousineau.

Il est convenu qu'Anaïs Renaud et Jean-Pascal Paré participent à titre de membres représentants de la communauté. Leur mandat est d'une durée de 1 an.

Les membres parents substituts élus sont Karine Côté, Christelle Proulx-Cormier, Amélie Marcotte-Losier et Geneviève Fontaine.

Mesdames Sylvie Martel, Véronica Franco, Jessica Brideau et Valérie Rivard agissent à titre de représentantes des enseignants. Mesdames Rivard et Brideau pourraient partager leur présence.

Catherine Veilleux est représentante du service de garde, Patricia Gaumond substitut du même service; Sylvain Bergeron représente le personnel de soutien.

Karine Martin propose et Marilou B. Cousineau appuie ces désignations.

Une question est soulevée : que doit apporter un membre de la communauté? Un représentant de la communauté peut ou non apporter une expertise concrète/professionnelle. Toutefois, son expérience personnelle et/ou à titre de parent suffisent à alimenter les discussions.

CÉ # 2023-11-003

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. FORMATION OBLIGATOIRE EN LIEN AVEC LA LOI 40

Il est convenu que chaque membre est responsable de lire le document, au moment qui lui est opportun. Le document ne sera pas lu en entier en séance, mais un temps sera alloué à chaque rencontre afin de répondre aux questionnements des membres et y revenir en groupe au besoin. Aucun examen ni évaluation n'y sont associés.

6. ADOPTION DU PLAN DE CONTINGENCE 23-24 DU SERVICE DE GARDE

Pier-Samuel nous présente le document concernant le plan de contingence du service de garde.

Au point 2, une réorganisation des groupes pourrait signifier un transfert des groupes vers un autre pavillon.

Une modification est proposée au point 3, diminution des heures d'ouverture, soit de remplacer l'heure de fermeture de 17h30 pour 17h15.

En cas de bris de service, si l'enfant est déjà inscrit au transport scolaire, il serait possible pour lui de prendre l'autobus pour retourner à la maison. Le service de garde fermé temporairement entraînerait aucun frais.

Un membre encourage la mise en place d'étapes claires et bien déterminées.

Bien que les conditions soient plus favorables au maintien du personnel que lors de certaines périodes pendant la pandémie, le service est en recherche constante de personnel.

CÉ # 2023-11-004

Il est proposé par Jean Ferland et appuyé par Sylvain Bergeron
que le plan de contingence 23-24 du service de garde soit :

- ADOPTÉ à l'unanimité avec la modification de l'heure de fermeture à 17h15 au lieu de 17h30 au point 3.

7. APPROBATION DES CONTENUS EN SEXUALITÉ 23-24

Anne-Louise présente le document nommé "Outil planificateur éducation à la sexualité par thème matière enseignants primaire".

CÉ # 2023-11-005	Un enseignement sur la sexualité de 5 à 7 heures par année par classe est requis. Une conseillère pédagogique est mandatée pour faire ressortir les grands thèmes qui doivent être abordés chaque année selon les niveaux. Les enseignants doivent soumettre à la direction les sujets dont ils discuteront avec leurs élèves. Les enseignants ont le choix de prendre en charge complètement ce volet ou de partager la tâche avec Sylvie Morin, infirmière, qui instaure entre autres des ateliers. Une lettre est envoyée aux parents en cours d'année afin de les informer des différents thèmes qui seront discutés en classe. Il est proposé par Laura Guillemette et appuyé par Catherine Veilleux QUE les contenus en éducation à la sexualité soit : • APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ 8. **CONSULTATION DU CSS SUR L'OUVERTURE DE CLASSES MATERNELLE 4 ANS** Le centre de services scolaire des Sommets (CSS) souhaite pour la prochaine année scolaire (2024-2025), l'ouverture de classes maternelle 4 ans au pavillon Brassard de l'école Brassard/St-Patrice de Magog. La CSS désire entendre le CÉ sur le sujet. Lors de cette rencontre, les membres du CÉ ont échangé sur les bienfaits de cette novation de même que partagé leurs préoccupations en lien avec cette ouverture. Les membres reconnaissent les avantages de ce programme, entre autres pour certains enfants de notre bassin provenant de milieux défavorisés, n'ayant accès à un CPE ou un milieu de garde stimulant, de même que pour les enfants n'ayant pas accès à un service de garde subventionné. Les membres émettent toutefois des réserves quant à l'implantation de ce projet dans notre école, lesquelles devraient être considérées avec attention.

1. Des locaux devraient être adaptés à cette clientèle (ex. hauteur des comptoirs, lavabos, etc.).
2. Le personnel enseignant et du service de garde devraient être en nombre suffisant afin d'encadrer adéquatement les enfants en classe, aux repas, à la salle de bain, etc. Le ratio de 1:17 proposé semble nettement inadéquat dans notre environnement. Est-il réaliste de pouvoir recruter le personnel nécessaire?
3. Il a également été mentionné que la nature et la taille de notre école pourraient être problématiques dans le développement de ce projet. Une grande école avec des centaines d'élèves amène des enjeux logistiques d'horaire (plage supplémentaire pour récréations, repas, etc.) et de sécurité lors des transferts et du transport scolaire. L'adaptation des petits à cet univers et le temps requis sont à considérer. L'accueil doit également être adapté.

Pier-Samuel et Anne-Louise ont présenté les grandes lignes de cet objectif de même que quelques-unes des démarches en cours par la direction et l'équipe-école face à la faisabilité et aux moyens de mettre en place un tel projet. Selon l'espace disponible au pavillon Brassard, jusqu'à 2 classes pourraient éventuellement être ouvertes.

Ainsi, le CÉ souhaite que les préoccupations soulevées soient examinées attentivement et que des solutions soient identifiées avant de progresser.

9. INFORMATION DE LA DIRECTION

9.1 CADRE FINANCIER 2023-2024 ET BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Pier-Samuel nous présente le document "Budget partiel 23-24". Il détaille chaque section et répond aux questions des membres.

L'acronyme PAP est défini : plan action périssable.

Le fonds 1 est destiné au fonctionnement. Les mesures portant la mention (P) signifient qu'elles sont protégées. Si ces sommes ne sont pas utilisées à la fin de l'année, elles retournent au ministère. Les

mesures ayant la mention (D), pour dédiées, peuvent être transférées à d'autres mesures si elles n'ont pas été dépensées en cours d'année. Un montant de 310$ est accordé au CÉ. Il est convenu unanimement entre les membres que cette somme sera remise à l'OPP. Proposé par Catherine Veilleux et appuyé par Marie-Hélène Maheu.

Le fonds 2 est destiné à l'appareillage (investissements de plus de 5 ans).
L'année financière se termine le 30 juin. S'il y a des surplus, ces sommes appartiennent au CSS. S'il y a un déficit, l'école doit rembourser sur les 2 à 3 années suivantes.

L'adoption du budget est prévue lors de la rencontre du 19 décembre.

La direction ajoute qu'une aide alimentaire est offerte à environ 50 familles en début d'année (sous forme de paniers de le rentrée), parrainée par la Fondation Christian Vachon. Les 5000$ reçus du Comptoir familial de Magog seront également distribués aux familles défavorisées de l'école (sans loterie/tabac/alcool).

Un membre demande si la communauté peut faire des dons. Pier-Samuel répond par l'affirmative. Ces montants vont dans le fonds 5 et sont protégés. Des parents peuvent par exemple contacter la direction de l'école et remettre des montants qui seront distribués aux plus démunis.

Un membre soulève qu'il serait intéressant de considérer la création d'une fondation à l'école. Il est proposé d'en rediscuter lors d'une autre séance.

9.2 DÉMARCHE MENANT À L'APPROBATION DE LA GRILLE-MATIÈRES 24-25

Pier-Samuel nous présente la grille-matières 2023-2024.

L'équipe-école est en période de consultation: les enseignants se rencontrent et discutent. La grille finale sera présentée au prochain CÉ pour approbation.

9.3 SUIVIS QUANT AUX TRAVAUX MENANT À L'ACTUALISATION DU PROJET ÉDUCATIF

Pier-Samuel nous présente l'échéancier menant à l'adoption du plan éducatif 2023-2027.

Les délais sont respectés. L'équipe est en rédaction et le document devrait être finalisé prochainement. Il sera ensuite soumis pour consultation officielle par sondage à l'ensemble des membres du personnel. Il sera présenté aux membres du CÉ pour adoption lors de la rencontre du 19 décembre.

9.4 RETOUR SUR LES CAMPAGNES DE FINANCEMENT

Anne-Louise fait un retour sur les campagnes de financement ayant eu lieu depuis le début de l'année scolaire.

L'événement Course-o-thon et Grimpe-o-thon ont permis d'amasser 16 448.70$, soit plus de 3000$ que l'an passé.

La vente de chandails (t-shirts et coton ouatés) conçus par les entreprises La Fabrique à projets et Lettrage PM a permis d'amasser 9260$. Des dons personnels de 120$ et un don de 500$ de Desjardins ont d'ailleurs été reçus. Il a été possible de remettre 41 chandails à des enfants de familles défavorisées.

9.5 REDDITION DE COMPTES DES SORTIES ET/OU ACTIVITÉS ÉDUCATIVES 23-24

Pier-Samuel présente aux membres les tableaux des planifications de sorties éducatives pour chaque niveau. Il répond aux quelques questions posées.

9.6 PROJETS DE NOS COURS D'ÉCOLE

Anne-Louise informe les membres qu'un comité chargé de ce projet est en cours de formation. Christelle Proulx-Cormier dirigera ce comité. Des parents bénévoles seront sollicités de même que des membres de l'équipe-école. Les moyens utilisés afin d'y parvenir sont en discussion. Des membres du CÉ proposent que les atouts et expertise recherchés soient mentionnés de même que le rôle et l'implication nécessaires définis. Les parents intéressés pourraient rédiger quelques lignes expliquant leur motivation et expertise pouvant servir ce projet.

Les profits récoltés lors des campagnes de financement seront attribués à ce projet d'embellissement de nos cours d'école. Une première phase devrait être mise en place dès juin 2024, et le projet sera échelonné sur 2 à 3 ans.

Plusieurs problématiques seront évaluées, dont l'accumulation d'eau et formation de glace au printemps, ce qui rend les cours non sécuritaires pour les élèves. Des méthodes afin d'augmenter les zones ombragées et de réduire la superficie d'asphalte seront analysées.

10. INFORMATIONS DES ENSEIGNANTS (S'IL Y A LIEU)

Non applicable.

11. INFORMATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN (S'IL Y A LIEU)

Non applicable.

12. INFORMATION DE L'O.P.P.

12.1 Deux rencontres se sont tenues depuis l'entrée scolaire. De nouveaux parents se sont ajoutés à l'équipe cette année.

A eu lieu un "Bingo/popcorn" au pavillon St-Patrice, commandité par Cinéma Magog, où 460 élèves ont participé.

Aura lieu au pavillon Brassard une vente de photos de Noël. Les élèves seront photographiés individuellement au côté d'un arbre de Noël. Les photos seront vendues à prix modiques aux familles désireuses de s'en procurer.

12.2 Le 14 novembre prochain se tiendra une distribution de 810 "biscuits sourire" de Tim Hortons aux élèves de l'école. La Fondation Christian Vachon parraine ce projet. Cette dernière a d'ailleurs été sélectionnée pour recevoir les recettes des ventes de "biscuits sourire" à travers les restaurants participants Tim Hortons de l'Estrie.

13. CORRESPONDANCE

Aucune.

14. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

15. VARIA

Aucun.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20h28.

_____	_____
(signature) La présidente d'assemblée	(signature) Le directeur

	Procès-verbal ***de la 2e réunion ordinaire*** ***du conseil d'établissement 2023-2024*** ***de l'École Brassard/Saint-Patrice***